

VeriSign se rebiffe et poursuit l'Icann en justice

Voici quelques mois, lorsque l'on saisissait sur son navigateur un nom de domaine erroné en .com ou .net, s'affichait le moteur de recherche Site Finder de VeriSign.

En fait, le gestionnaire des noms de domaine profitait de son positionnement pour orienter de manière cavalière le visiteur vers son moteur de recherche. Facile d'agir sur les domaines .com et .net, puisque VeriSign en est le gestionnaire... Une technique très efficace pour, au choix, inciter le visiteur à acheter le nom de domaine, chez VeriSign bien sûr, ou alors de profiter des liens sponsorisés affichés sur la page, et encaisser par la même occasion à chaque 'clic' du visiteur. L'affaire avait soulevé l'opprobre des professionnels d'Internet et des internautes, et amené à une action de l'Icann qui a fait pression sur VeriSign pour retirer Site Finder, ce qui fut fait en janvier dernier. Mais il est difficile de renoncer à une telle manne financière. Alors VeriSign, qui souhaite retrouver l'usage de son moteur de recherche, a assigné l'Icann devant la justice américaine, pour « rupture de contrat et violation de la réglementation antitrust ». Ca ne s'invente pas !